



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Vietnam

Question écrite n° 72260

Texte de la question

M. Jean Dufour attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mise en oeuvre de l'accord maritime de coopération signé le 20 octobre 1999 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam. L'objet de cet accord est de renforcer les relations de coopération amicale entre les deux Etats et d'établir une coopération bilatérale efficace et durable dans le domaine maritime. L'article 15, en particulier, stipule que les parties contractantes conviennent de coopérer étroitement dans le domaine des transports, et plus précisément en ce qui concerne le développement de la flotte de transport de passagers et de marchandises, la coordination et l'entraide dans les activités de recherche et de sauvetage et la sécurité maritime, la formation et l'entraînement des marins et des personnels de gestion de la marine et l'assurance maritime. Il prévoit également que les deux Etats coopèrent en vue du développement de leur système portuaire. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ces accords de coopération, et plus particulièrement des actions prévues par l'article 15.

Données clés

Auteur : [M. Jean Dufour](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72260

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 415